

# Checklist — 10 points à vérifier avant migration vers une Plateforme Agréée DGFIP

---

| Version avril 2026 — Elginux, studio solo augmenté par IA, Parentis-en-Born (40)

À partir du **1er septembre 2026**, toutes les entreprises françaises devront recevoir leurs factures fournisseurs au format électronique via une Plateforme Agréée (PA) DGFIP. Les TPE, PME et micro-entreprises ont jusqu'au **1er septembre 2027** pour basculer en émission.

Avant de signer avec une PA ou de te lancer seul dans la migration, voici les 10 points à valider. Cette checklist est tirée du déroulé réel de nos missions ImportFactures (490 € HT, 5 jours ouvrés).

---

## 1. Tu connais ton volume mensuel de factures émises

- Moins de 50 factures/mois → palier TPE simple (Indy, Tiime, Henri gratuit possible selon offre).
- 50-200 factures/mois → palier PA standard (Pennylane, Sellsy Essentials).
- 200+ factures/mois → palier PA Pro (Sage, Cegid).

**Pourquoi** : le volume conditionne le palier d'abonnement et donc le coût annuel. Inutile de payer un Sellsy Premium si tu fais 30 factures/mois.

## 2. Tu sais combien tu reçois de factures fournisseurs/mois

- As-tu compté combien de factures fournisseurs entrent dans ta compta chaque mois ? (typiquement 2 à 10× plus que tes émises)
- Connais-tu la part qui arrive en PDF email vs courrier vs portail fournisseur ?

**Pourquoi** : c'est ce flux entrant qui devient obligatoire en électronique au 1er sept 2026. Si tu reçois 200 PDF/mois aujourd'hui, ils basculent tous via PA — il faut que la plateforme cible accepte ce volume.

## 3. Tu as exporté tes données existantes

- Tes clients existants sont exportés en CSV, Excel ou JSON.
- Tes articles ou produits sont exportés avec taux TVA associés.
- Ton historique factures est exporté (ou tu sais où le récupérer dans ton outil source : Excel, Word, Ciel, Sage, EBP, etc.).
- Tu connais ton volume historique total à migrer (typique TPE : 100 à 500 factures sur 5 ans).

**Pourquoi** : sans données exportées, la migration impose une ressaisie manuelle qui prend des jours et introduit des erreurs.

## 4. Tu connais ton régime TVA exact

- Franchise en base (pas de TVA facturée).
- Régime normal (TVA 20 % / 10 % / 5,5 % / 2,1 %).
- Autoliquidation BTP (mention « Autoliquidation TVA » sur facture).
- Exonération article 261 (santé, formation, social).
- Régime micro-BIC ou micro-BNC.

**Pourquoi** : la PA cible doit être configurée avec ton régime exact. Une mauvaise configuration = factures non conformes EN 16931 = rejet DGFIP = pénalité 50 € par facture (plafond 15 000 €/an).

## 5. Tu as ton IBAN, ton logo, tes mentions obligatoires

- IBAN bancaire en format SEPA (FR76...).
- Logo en haute résolution (PNG ou SVG, 1 000 × 1 000 px min).
- Numéro RCS ou RM si applicable.
- Mention « TVA non applicable, art. 293 B du CGI » si franchise.
- Mentions métier spécifiques (ex : architectes, BTP, médical).
- Conditions de paiement standard (à 30 jours par défaut).

**Pourquoi** : ce sont les blocs à configurer dans le modèle facture de ta PA. Sans ces données prêtes, la mise en production traîne.

## 6. Tu as choisi ta PA cible (ou tu sais comment choisir)

- Tu as comparé au moins 3 PA (Pennylane, Sellsy, Indy, Tiime, Cegid, Sage, autres).
- Tu as testé la version gratuite ou démo de ta PA shortlistée.
- Tu as vérifié sur le site de la DGFIP que ta PA est bien « pleinement immatriculée » (127 PA confirmées au 26 avril 2026).
- Tu connais le tarif annuel exact (et tu as anticipé les hausses probables après septembre 2026).

**Source officielle** : [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) — liste des plateformes agréées (<https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees>)

**Bonus** : le quiz gratuit ConformiCheck en 10 questions te recommande 3 à 5 PA adaptées à ton profil métier et ta volumétrie. [conformicheck.fr](https://conformicheck.fr) (<https://conformicheck.fr>)

## 7. Tu as testé l'interface utilisateur

- Tu as créé un compte démo sur la PA cible.
- Tu as émis 1 facture de test pour mesurer le temps requis.
- Tu as vérifié que l'interface est lisible sur ton téléphone.
- Tu as vérifié si la PA propose une app mobile native.

**Pourquoi** : tu vas utiliser cette interface 5 à 50 fois par mois pendant des années. Si elle te frustre dès le 5e clic, change.

## 8. Tu as identifié un référent côté ton expert-comptable

- Ton expert-comptable connaît la PA que tu envisages.
- Il (ou elle) sait si la PA pousse les écritures en automatique vers son logiciel comptable.
- Il a confirmé qu'il accepte de récupérer ces flux (certains cabinets refusent les flux non standardisés).

**Pourquoi** : si ton expert-comptable refuse la PA cible, tu vas ressaisir manuellement tes factures dans son outil. Migration ratée.

## 9. Tu as prévu une fenêtre de bascule sans interruption métier

- Tu peux bloquer 3 à 5 jours sans émettre de facture (ou avec émission ralentie).
- Tu as prévenu tes 3 plus gros clients du changement de format.
- Tu as une procédure de fallback si la migration échoue (re-bascule vers ton outil source).

**Pourquoi** : zéro migration ne se fait sans heurt. Mieux vaut bloquer 3 jours volontairement que perdre 15 jours dans une transition mal gérée.

## 10. Tu sais ce que tu vas faire si tu rates l'échéance

- Tu connais la sanction : **50 € par facture non émise au format électronique**, plafond 15 000 €/an (loi de finances 2026).
- Tu connais la sanction e-reporting : **500 € par déclaration manquante**, plafond 15 000 €/an.
- Tu as un plan B si la PA cible n'est pas opérationnelle au 1er septembre 2026 (autre PA, intervention prestataire).

**Pour aller plus loin** : article complet sur les sanctions sur [economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr) (<https://www.economie.gouv.fr>).

---

## Score d'auto-évaluation

Compte le nombre de cases cochées (sur 10 points principaux) :

- 0 à 3 points** : tu n'es pas prêt. Délègue la migration ou reporte.
  - 4 à 6 points** : tu peux migrer seul si tu es à l'aise techniquement, ou déléguer pour gagner 3 semaines.
  - 7 à 10 points** : tu peux te lancer seul. Vérifie juste que ton expert-comptable est aligné sur la PA cible.
-

## Délégué la migration à Elginux : 490 € HT en 5 jours ouvrés

L'offre **ImportFactures** d'Elginux te livre :

- Audit gratuit 30 min pour vérifier que ton volume entre dans le scope.
- Migration 100 % de tes clients + 100 % de tes articles + jusqu'à 500 factures d'historique.
- Configuration modèle de facture (logo, mentions, taux TVA, IBAN).
- 3 factures de test émises et validées EN 16931 (rapport PDF).
- Visio prise en main 30 min + vidéo Loom + fiche papier A4.
- Garantie satisfait ou remboursé sous 7 jours ouvrés.
- **490 € HT (588 € TTC), livré en 5 jours ouvrés.**

**Pour démarrer** : [contact@elginux.fr](mailto:contact@elginux.fr) ou [elginux.fr/services/import-factures](https://elginux.fr/services/import-factures) (<https://elginux.fr/services/import-factures>)

---

*Elginux — studio solo augmenté par IA, basé Parentis-en-Born (40). SIRET en cours d'immatriculation (mai 2026). Contact : [laurent@elginux.fr](mailto:laurent@elginux.fr) — +33 6 52 43 00 98.*